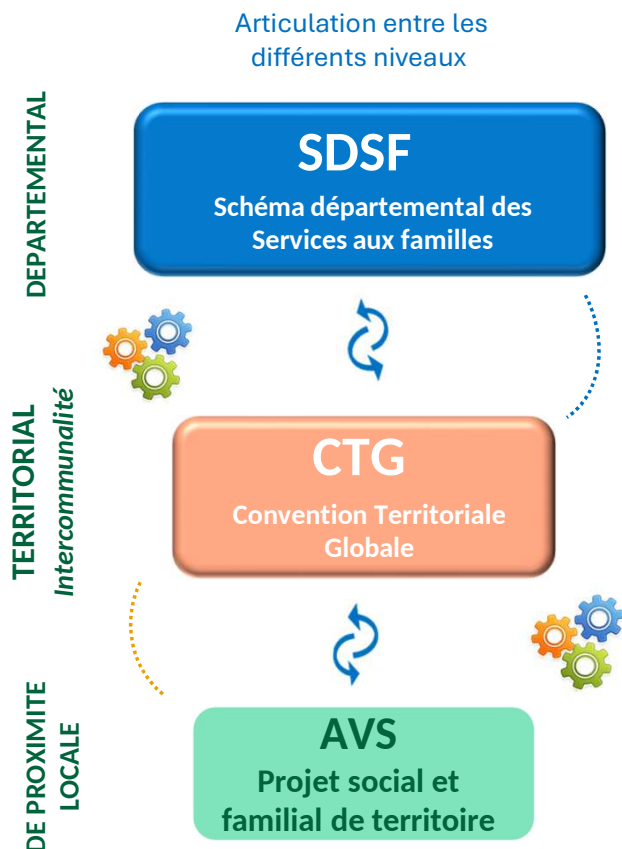
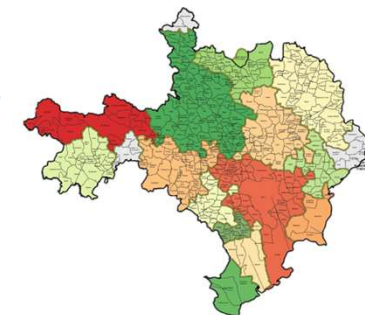


Un ancrage territorial renforcé : l'AVS au cœur du projet de territoire

La politique AVS n'est pas une politique sectorielle, mais est une composante transversale des politiques territoriales.



Rôle du SDSF

Cadre de pilotage départemental

Il permet de poser les perspectives d'évolution pour préserver l'existant, développer le maillage territorial et renforcer la place des structures AVS



L'articulation avec les CTG



Systématique : le volet AVS sera systématiquement investi dans la phase de diagnostic CTG



Réciprocité : les diagnostics des structures AVS enrichissent le diagnostic CTG et inversement



Cohérence : le projet social et familial de territoire se décline en cohérence avec le projet de territoire CTG



En fonction des diagnostics, les signataires CTG pourront enrichir le plan d'action d'un axe Animation de la Vie Sociale, envisagé sur différents niveaux :

- Élaboration d'une politique AVS à l'échelle du territoire
- Reconnaissance des structures AVS agréées et implication des acteurs du territoire (y compris le soutien financier)
- Soutien aux initiatives locales, vectrices de liens sociaux, d'engagement citoyen et d'animation de territoire
- Analyse des contextes et mobilisation des acteurs, notamment les habitants (diagnostic partagé AVS,...)
- Préfiguration pour la couverture territoriale en équipements AVS (zones blanches,...)
- Prise en compte des structures AVS porteuses de dynamiques déployée dans le projet (parentalité, jeunesse...)